

CONFERENCE AU CHATHAM HOUSE

**THEME : « ÉLECTIONS EN COTE D'IVOIRE EN 2020 : ASSURER
LA STABILITE ET L'INCLUSION »**

**ALLOCUTION DE S.E.M. ALASSANE OUATTARA,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

LONDRES, MARDI 21 JANVIER 2020

Monsieur le Président de la République du Ghana, Cher Frère, Cher Ami,
Mesdames, Messieurs,
Chers Participants,

Je suis très heureux d'être parmi vous ce matin, huit années après mon premier passage ici, en juillet 2012.

Je voudrais saluer la présence de mon Ami et Frère, le Président Nana AKUFO ADDO, Président de la République du Ghana, qui nous fait l'amitié de venir assister à cette Conférence. Nana, merci pour ta présence.

Président Bob DEWAR, je voudrais vous remercier pour l'accueil chaleureux que vous et vos collègues, me réservez à chacun de mes passages dans cette prestigieuse Institution qu'est Chatham House. Merci de m'accueillir parmi vous ce jour.

Mesdames et Messieurs,

En 2012, lors de mon passage ici, la Côte d'Ivoire était en pleine reconstruction, après plusieurs années de crises socio-politiques et une grave crise post-électorale en 2011.

Je vous avais, ici même, présenté les grands axes de développement de

l'Afrique en général et de l'Afrique de l'ouest en particulier, avec un focus sur le cas de la Côte d'Ivoire et ses perspectives de développement.

Huit années après, je suis heureux de vous dire que la Côte d'Ivoire se porte bien !

Oui, le pays a renoué avec la stabilité et la prospérité. Depuis 2012, la Côte d'Ivoire, avec un taux de croissance moyen de 8% par an, est aujourd'hui l'une des économies les plus dynamiques en Afrique et dans le monde.

Ce résultat est le fruit de huit années d'efforts constants du Gouvernement à travers d'importantes réformes institutionnelles et sectorielles, avec en ligne de mire la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, la mise en place d'Institutions fortes, l'assainissement du climat des affaires pour une meilleure attractivité de l'économie, l'élaboration et l'exécution de deux Plans Nationaux de Développement qui ont permis de réaliser des bons impressionnants dans tous les secteurs économiques et sociaux.

Ces réformes et ces performances ont également permis à la Côte d'Ivoire de gagner 55 places dans le classement doing business de la Banque Mondiale entre 2012 et 2018 ainsi qu'au classement de l'indice Mo Ibrahim de la bonne gouvernance en Afrique où la Côte d'Ivoire est passée de la 41ème place en 2008 à la 22ème place en 2018.

Mesdames, Messieurs,

Je me félicite du choix du thème de cette Conférence : « Élections en Côte d'Ivoire en 2020 : assurer la stabilité et l'inclusion », d'autant plus que l'année 2020 revêt une grande importance pour notre pays en raison des échéances de l'élection présidentielle du mois d'octobre. Le Gouvernement est à la tâche afin que cette élection soit démocratique et apaisée.

Cette volonté s'est traduite notamment par la mise en place d'Institutions fortes et crédibles.

Mais avant de développer davantage ce point, je voudrais indiquer que la Loi fondamentale ivoirienne a été, dans un passé récent, à l'origine des nombreuses crises qu'a connues la Côte d'Ivoire, avec l'instrumentalisation de certaines de ses dispositions.

Cette instrumentalisation a contribué à créer une fracture sociale ; une grande partie de la population se sentant marginalisée et même exclue.

A cet égard, il convient de rappeler que la première Constitution de 1960 de la Côte d'Ivoire, avait jeté les bases d'un Etat moderne en prévoyant le multipartisme et retenu des critères simples d'éligibilité à la Présidence.

Cette Constitution a assuré au pays, pendant une longue période, un progrès économique, une stabilité politique et une cohésion sociale.

La révision constitutionnelle de 1998 et l'adoption de certaines dispositions confligènes dans la nouvelle Constitution adoptée en 2000, ont malheureusement plongé la Côte d'Ivoire dans une décennie de crises graves.

Pour rompre définitivement avec ces crises, les Ivoiriens ont adopté à près de 94%, le 08 novembre 2016, une Constitution moderne, impersonnelle, démocratique, consensuelle, fédératrice et qui propose de nouvelles Institutions.

Elle réaffirme l'attachement à la légalité constitutionnelle et aux Institutions démocratiques et fait la promotion de la bonne gouvernance. Elle préserve et renforce l'Etat de droit, les droits, les libertés et les devoirs.

La Constitution de la 3ème République garantit notamment le droit d'opposition démocratique, la promotion des droits politiques de la femme ou encore la parité entre les hommes et les femmes.

Ce sont ces libertés mais aussi ces droits et devoirs qui vont assurer, comme dans les grandes démocraties telles qu'ici au Royaume - Uni, la stabilité et la paix pour les générations à venir.

Ces libertés, droits et devoirs s'exerceront à travers la consolidation des Institutions existantes et les nouvelles telles que : la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels, chargée de la valorisation des us et coutumes, de la promotion des idéaux de paix, de développement et de cohésion sociale et du règlement non juridictionnel des conflits dans les villages et entre les communautés.

Son action quotidienne de sensibilisation et d'éducation des populations participent au maintien d'un climat apaisé, notamment en période électorale.

Ces libertés, droits et devoirs s'expriment désormais à travers le Sénat qui permet une plus large participation politique notamment par l'intermédiaire des Collectivités locales.

Enfin, ces libertés, droits et devoirs sont garantis par une réorganisation institutionnelle du pouvoir judiciaire, en réaffirmant et renforçant son indépendance.

Mesdames, Messieurs,

En vue d'organiser des élections ouvertes, transparentes et apaisées, le Gouvernement de Côte d'Ivoire, conformément aux recommandations de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, a initié une série de rencontres et de discussions avec les partis politiques et la Société

civile en vue de réexaminer la composition de la Commission Electorale Indépendante.

Désormais, la Société civile y est largement représentée et compte plus de membres que les partis et groupements politiques. A travers cette recomposition de la Commission Electorale Indépendante, la Côte d'Ivoire a démontré qu'elle est une Nation démocratique, attachée à l'état de droit et respectueuse de ses engagements internationaux.

Dans le cadre des préparatifs du scrutin, le Gouvernement a entamé, au cours de ce mois de janvier, des discussions avec les partis politiques et la Société civile, en vue de doter le pays d'un Code électoral, instrument indispensable au processus électoral.

En outre, l'opération d'enrôlement a été lancée afin de permettre aux Ivoiriennes et aux Ivoiriens de disposer de toutes les pièces administratives nécessaires à leur participation au vote. Enfin, à la demande de la Commission Electorale Indépendante (CEI), l'assistance électorale des Nations Unies, de l'Union Européenne, de l'Union Africaine, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de la CEDEAO, a été sollicitée.

Ces Organisations seront donc invitées à observer le processus électoral.

Au plan de la sécurité, je voudrais souligner que la réforme du secteur

de la sécurité, initiée en 2012, l'adoption de la Loi de Programmation Militaire et de la Loi de Programmation relative à la sécurité intérieure, ont permis d'équiper, de former et de restructurer avec l'assistance de pays amis, nos Forces de Défense et de Sécurité.

Ainsi, la Côte d'Ivoire dispose désormais de Forces plus professionnelles, plus disciplinées et plus républicaines que par le passé.

Ce sont, au demeurant, ces progrès qui ont conduit les Nations Unies à solliciter la contribution des Forces ivoiriennes dans plusieurs opérations de maintien de la paix.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Pour terminer, je voudrais indiquer que la paix, la stabilité, la modernisation de notre pays et la cohésion sociale auxquelles nous sommes parvenus, sont désormais irréversibles. Le Gouvernement continuera de travailler pour consolider les acquis démocratiques de ces dernières années.

La gestion rigoureuse de l'économie et les Institutions fortes et crédibles dont dispose désormais la Côte d'Ivoire contribueront, sur de longues années, au bien-être de nos concitoyens, à la cohésion nationale, tout en attirant les investissements, notamment étrangers pour une croissance économique forte, soutenue et inclusive.

Je suis donc déterminé à faire respecter le fonctionnement normal des Institutions de la République afin que nos concitoyens fassent confiance à nos Institutions.

Je vous remercie.